

ARE Nord-Pas-de-Calais

MAIRIE
HOTEL DE VILLE
SERVICE URBANISME
59630 BOURBOURG

Téléphone : 09 69 32 18 39
Télécopie : 03 21 46 37 77
Courriel : npdc-are@enedis.fr
Interlocuteur : BUTTICE Rudy

Objet : Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme

Villeneuve d'ASCQ, le 23/08/2019

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction de l'Autorisation d'Urbanisme PC0590941900007 concernant la parcelle référencée ci-dessous :

Adresse : ZONE GRANDES INDUSTRIES
59630 BOURBOURG
Référence cadastrale : Section ZD , Parcelle n° 46/.../180 (VOIR CERFA)
Section AA , Parcelle n° 8/14/15
Nom du demandeur : CLAREBOUT JAN

Pour la puissance de raccordement demandée de 20000 kW triphasé et sur la base des hypothèses retenues pour notre analyse, nous vous informons qu'une contribution financière¹ est due par la CCU à Enedis, hors exception. Le montant de cette contribution, transmis en annexe, est réalisé selon le barème en vigueur.

Cette réponse reste valable pendant la durée de validité de l'autorisation d'urbanisme et est susceptible d'être revue :

- en fonction des actualisations des prix des raccordements,
- en cas de non obtention des servitudes de passage éventuellement nécessaires,
- en cas de non réalisation des travaux source qui vont alimenter le projet,

Cette réponse ne précise pas la contribution due par le client à Enedis.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Guillaume LEFRANCO

Le responsable de pôle

PJ : Plan du réseau public de distribution d'électricité indiquant les travaux d'extension nécessaires

¹ Cette contribution financière est prévue à l'article L342-11 du code de l'énergie



Annexe : Contribution due par la CCU

Libelle	Quantite	Prix unitaire	Montant HT	Part./Refact.
Etude de forage sous voie TTR (Branchement prestation spécifique reffecte) (-40%)	2	15 000,00 €	18 000,00 €	40 %
Mise à disposition d'une cellule disjoncteur HTA (Branchement prestation spécifique reffecte) (-40%)	3	64 446,90 €	116 001,42 €	40 %
Raccordement câble HTA C33 226 cuivre 240 mm ² dans un poste HTA BT	3	1 002,87 €	1 805,17 €	40 %
Raccordement câble HTA Alu dans un poste HTA BT	3	690,59 €	1 243,06 €	40 %
Mise à Disposition d'un agent d'exploitation (1 heure ouvrable)	24	89,60 €	1 290,24 €	40 %
Fourniture et pose Câble HTA souterrain 240 mm ² CUIVRE en CD3	7800	72,38 €	338 738,40 €	40 %
Mise en chantier réseau souterrain	1	675,48 €	405,29 €	40 %
Etude et constitution de dossier réseau souterrain moins de 100 m	1	709,95 €	425,97 €	40 %
Plus value au forfait étude (tranche de 50 ml de tranchée supplémentaire)	50	110,97 €	3 329,10 €	40 %
Mise en chantier pour forage	2	987,59 €	1 185,11 €	40 %
Tranchée sous accotement stabilisé > à 1m en environnement 1	2500	58,14 €	87 210,00 €	40 %
Plus-value canalisation supp, tranchée sous accotement stabilisé > à 1m environnement 1	5000	24,76 €	74 280,00 €	40 %
Mètre linéaire de forage HORS zone urbaine pour câble HTA (longueur géographique)	300	104,03 €	18 725,40 €	40 %
Fouille confection accessoire HTA terrain vierge, espace vert et accotement non stabilisé environnement 1	12	406,20 €	2 924,64 €	40 %
Montant total HT			665 566,80 €	

Pour votre information, en application de l'arrêté² du 17 juillet 2008, ce chiffrage intègre le fait qu'Enedis prend à sa charge 40 % du montant des travaux de l'opération de raccordement de référence définie dans l'arrêté³ du 28 août 2007.

Arrêté du 17 juillet 2008, publié au Journal Officiel le 20 novembre 2008, fixant les taux de réfaction mentionnés dans l'arrêté du 28 août 2007 fixant les principes de calcul de la contribution mentionnée aux articles 4 et 18 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité.

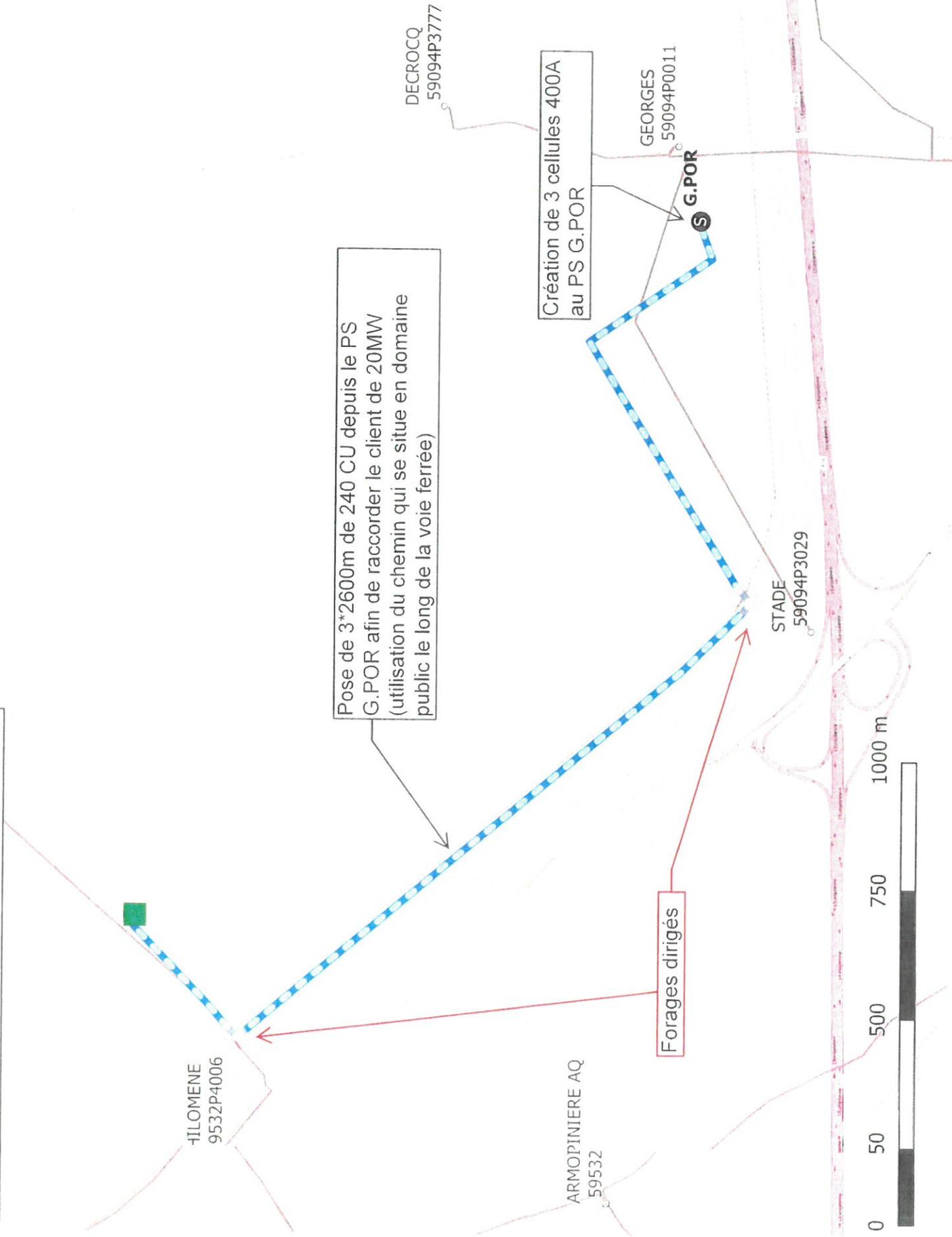
NB : Désormais les articles 4 et 18 de la loi n° 2000-108 sont codifiés aux articles L342-6 et L342-11 du code de l'énergie.

³ Arrêté du 28 août 2007 fixant les principes de calcul de la contribution mentionnée aux articles 4 et 18 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité

IMMIN-FZU19-UU1Z8U

PC059900007-BOURBOURG-CLAREBOUT

Plan d'avaux



Pose de 3*2600m de 240 CU depuis le PS G.POR afin de raccorder le client de 20MW (utilisation du chemin qui se situe en domaine public le long de la voie ferrée)

Création de 3 cellules 400A au PS G.POR

Forages dirigés

STADE 59094P3029

DECROCQ 59094P3777

GEORGES 59094P0011

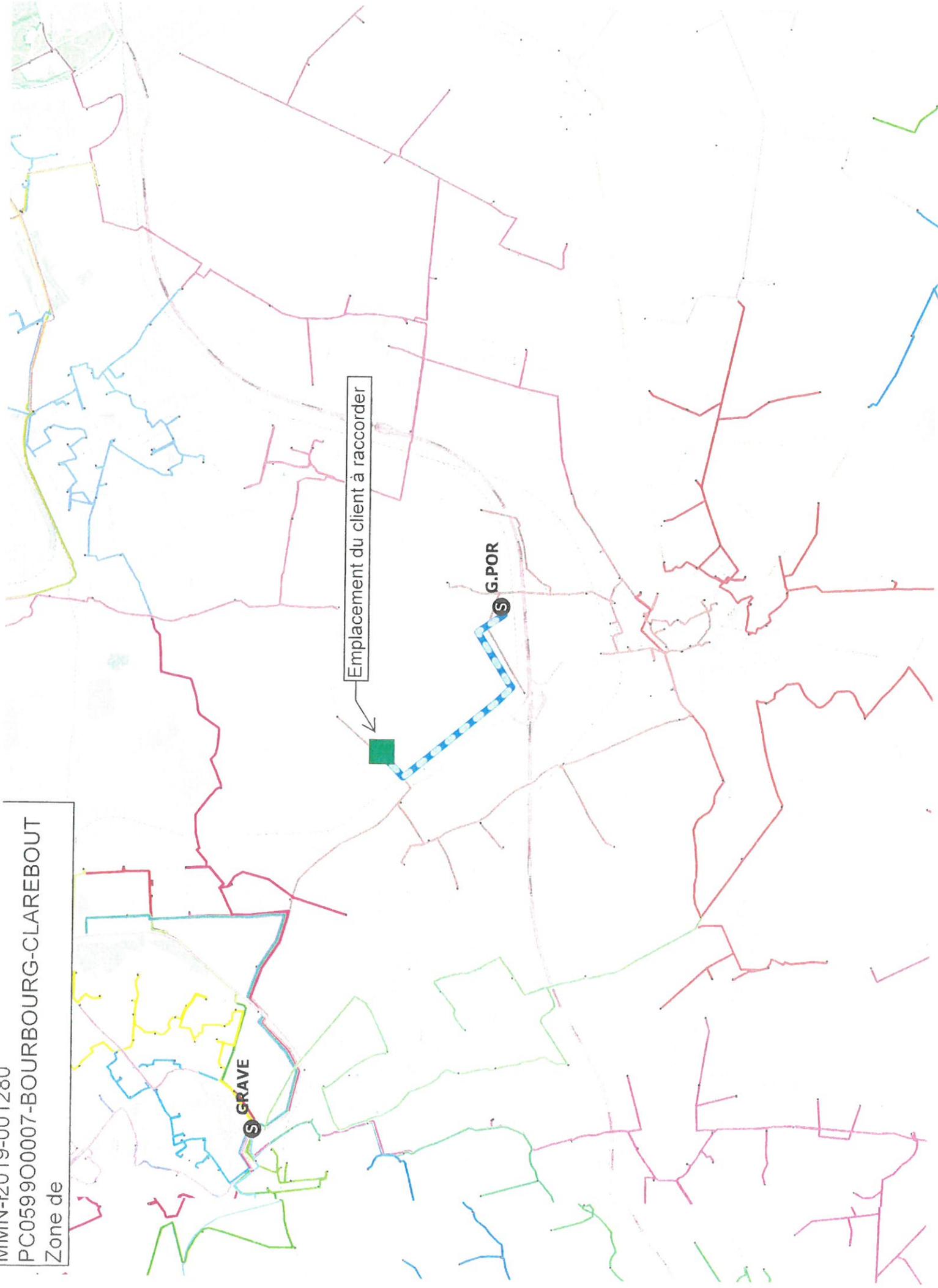
ARMOPINIÈRE AQ 59532



IMMIN-FZU 19-00128U

PC059900007-BOURBOURG-CLAREBOU

Zone de



Emplacement du client à raccorder

GRAVE

G.POR